



HERBIGNAC

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2023
2023/006**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le vendredi vingt-sept janvier deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	23
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, Mme Marie-Renée BIZET, M. Laurent LELIEVRE, M. Laurent GIRARD, M. Robert ACQUITTER, M. Christian ROUX, Mme Irène AMATO, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Claudie LELECQUE, Mme Florence LE MEIGNEN, M. Jean-Philippe BASTIEN, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, Mme Michelle GUILLEUX, M. Arnaud COURJAL, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Romain LAUNAY (pouvoir à Cécilia DRENO) M. Yannick DANIEL (pouvoir à Alain FOURNIER), M. Cédric ORDUREAU (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Pierre-Luc PHILIPPE (pouvoir à Denis SEBILO), M. Christophe LIÈGE (pouvoir à Michelle GUILLEUX), Mme Florence LEPY (pouvoir à Arnaud COURJAL)

Secrétaires de séance : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

TARIFS 2023 – DROITS DE PLACE MARCHANDS AMBULANTS

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame Cécilia DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique, explique que ces droits de place sont payés par les marchands qui s'installent sur le marché le mercredi ainsi que les commerçants présents hors marché hebdomadaire. La commission Finances, Personnel et Vie Économique souhaite maintenir les tarifs 2022 en 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie économique du 22 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que la Conseil Municipal doit, chaque année, voter les droits de place pour l'année suivante,

Le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ, DÉCIDE :

◆ D'ADOPTER les tarifs suivants :

DROITS DE PLACE – MARCHANDS AMBULANTS :

	2023
Mètre linéaire (étalage, stand, ...)	1€
Véhicule magasin	7 €
Véhicule de démonstration	10 €

DROITS DE PLACE – HORS MARCHÉ HEBDOMADAIRE :

	2023
Ponctuel	10€
Au trimestre	70€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu
De la réception en Préfecture, le 01 février 2023
Et de la publication, le 01 février 2023

Pour extrait certifié conforme
La Maire,
Christelle CHASSÉ

